

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2009

Sous la présidence de : M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Michel STEPHAN.

Membres absents excusés : MM. Christophe SCHIMPF adjoint au Maire, Christian KLIPFEL qui a donné procuration à Alfred SCHMITT, Claude LINDNER, Thomas RUBY qui a donné procuration à Céline GEFFROY et Christian WAGNER

Membres absents : MM. Paul BOISSARIE, Jean-Laurent VONAU.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

L'adoption du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2009 est reportée à la réunion du conseil municipal du 2 septembre 2009.

02.07.2009

- réunion d'évaluation du contrat d'objectifs triennal 2007-2009 du relais culturel La Saline avec les services du développement artistique du Conseil Général du Bas-Rhin
- réunion du CCAS : aides financières, aides vacances, informations sur le RSA (Revenu de Solidarité Active) et résumé des assemblées générales des associations REPARTIR et REUSSIR, projets d'organisation d'une bourse d'échange et d'un goûter de Noël
- assemblée générale des colotis du lotissement Plein Sud : discussions et revendications pour un terrain de jeux et des espaces verts ; la proposition pour l'implantation d'un terrain multisports sur le terrain adjacent au lotissement ne fait pas l'unanimité en raison de la proximité avec les habitations

03.07.2009

- coulées d'eaux boueuses dans la commune ; le classement en état de catastrophe naturelle a été demandé. Un certain nombre de sinistres ont déjà été signalés à la mairie ; la municipalité demande à tous les habitants ayant subi des dégâts significatifs de le signaler à la mairie vu que l'impact était plus vaste qu'imaginé. Ceci permettra d'avoir une vision la plus complète possible et de faire le point sur les problèmes posés par l'évacuation des eaux. Suite à ce recensement le Maire propose d'organiser une réunion avec le Président du SICTEU et d'en rendre compte ensuite aux personnes sinistrées

05.07.2009

- 25^{ème} anniversaire du pétanque-club de Soultz-sous-Forêts

06.07.2009

- réunion des personnes publiques dans le cadre de la révision simplifiée n° 1 du POS de Soultz-sous-Forêts
- rencontre avec M. Richard BURG, propriétaire d'un terrain rue Meissacker concernant le zonage du PLU

08.07.2009

- réunion des personnes publiques associées dans le cadre de la révision du PLU au niveau intercommunal

13.07.2009

- festivités de la Fête Nationale du 14 Juillet

15.07.2009

- rencontre avec Madame Suzanne STOETZEL, professeur de danse au sein de l'association « Arc en Ciel » de Soultz-sous-Forêts

16.07.2009

- rencontre avec M. Laurent REBHOLTZ, nouveau directeur d'établissement du bureau de poste de Soultz-sous-Forêts, Betschdorf, Preuschkorf et Surbourg
- présentation aux riverains des programmes de voirie de la rue Frohnacker et marquage rue de Seltz

17.07.2009

- rencontre avec M. Joseph SCHAAF concernant un problème de clôture

27.07.2009

- réunion de la commission urbanisme pour l'élaboration du PLU pour la modification du POS de Soultz-sous-Forêts

28.07.2009

- rencontre avec Mme Mathilde RICHERT concernant l'agrandissement de la maison de retraite du Soultzerland

29.07.2009

- rencontre avec Mme Catherine LECOUFFE, vice-Présidente du CCAS, pour l'organisation d'un marché ponctuel lié à l'épicerie sociale de Lauterbourg
- rencontre avec M. Roland SCHENCKEL concernant l'aménagement de la rue Frohnacker
- réunion de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts pour préciser les terrains à céder à la commune pour la construction des bassins de rétention

2. ACHAT DE TERRAINS POUR L'IMPLANTATION DES BASSINS DE RETENTION

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux récentes coulées de boue, le Président du SICTEU a promis le démarrage rapide des travaux pour la construction des bassins de rétention. Au préalable, la commune doit acquérir les terrains concernés par les travaux des versants 1, 2 et 3.

Une concertation a eu lieu avec les différents propriétaires qui ont tous donné leur accord pour cette cession ; pour certains terrains des procès-verbaux d'arpentage ont été établis.

Le Maire fait part au conseil municipal des terrains à acquérir par la commune, à savoir :

- section 16 n° 229 d'une contenance de 24,49 ares appartenant à M. et Mme Robert GUTMANN

- section 16 N° 144 d'une contenance de 10,44 ares appartenant à M. Albert SCHNEIDER
- section 16 n° 146 d'une contenance de 6,34 ares appartenant à Mme Marie-Madeleine KREISS,

les trois terrains en totalité,

- section 36 n° 438/131 et 440/132 de contenances respectives 16,37 ares et 13,65 ares appartenant à Mme Charlotte BASTIAN née ROEGLER
- section 36 n° 442/133 d'une contenance de 7,31 ares appartenant à Mme Sylvie ABERT née SCHAEFFER,

les trois terrains en partie, sur une profondeur de 50 mètres,

- section 37 n° 178, 276 et 278 de contenances respectives 25,40 ares, 11,88 ares et 4,94 ares, appartenant à l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts.

L'évaluation du Service du Domaine du Bas-Rhin du 9 juillet 2007, revue le 1^{er} septembre 2008, s'élève comme suit :

- Indemnisation du propriétaire
 - prix de l'are de terre agricole : 70 €
 - indemnité de emploi : 20 % de l'indemnité principale
- Indemnisation de l'exploitant
 - indemnité pour perte de revenus d'exploitants (3 ans) : 27,63 €/are
 - perte de fumures et d'arrières fumures, terres et parcs à bestiaux : 6,15 €/are
 - perte de fumure et d'arrières fumures, prés naturels : 5,13 €/are.

L'Association Foncière a décidé la vente des terrains à 70 € l'are, sans indemnités.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces acquisitions de terrains.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide l'acquisition des terrains au prix estimé par le Service du Domaine du Bas-Rhin du 9 juillet 2007, revu le 1^{er} septembre 2008
- autorise le Maire à signer les actes de vente qui seront établis par Maître MISCHLER, Notaire à Soultz-sous-Forêts
- sollicite les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

3. RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PERISCOLAIRE

Suite à une enquête effectuée auprès des parents, une trentaine d'enfants de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts souhaiterait pouvoir bénéficier d'une restauration scolaire à midi. Le Maire s'est rapproché de la communauté de communes du Sultzerland pour voir dans quelles conditions les enfants de 4 à 6 ans pouvaient accéder au périscolaire.

Cette possibilité est soumise à trois contraintes :

- s'assurer qu'il y ait la place suffisante pour les enfants dans le bus ; l'encadrement du transport étant assuré par deux ATSEM

- limiter la restauration scolaire à dix enfants, alors qu'il y a une trentaine de demandes
- prendre en charge, au niveau de la commune de Soultz-sous-Forêts, le surcoût des frais liés à l'encadrement d'enfants de moins de 6 ans ainsi que de la différence de 15 % du coût entre les tarifs intracommunautaires et extracommunautaires.

Le Maire rappelle que la solution alternative consisterait à mettre en place une restauration scolaire propre à la commune de Soultz-sous-Forêts.

Alfred SCHMITT estime que le périscolaire est de la compétence de l'intercommunalité et qu'il faudrait faire jouer la solidarité et ne pas accepter de contribution de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire répond que Soultz-sous-Forêts est la seule commune à vouloir bénéficier de ce service.

A la question de Céline GEFFROY demandant pourquoi on ne mentionne que les enfants de 4 à 6 ans et pas les enfants de 3 ans, le Maire répond que le périscolaire n'accepte les enfants qu'à partir de 4 ans ; par contre une simple restauration scolaire peut accueillir les enfants à partir de 3 ans.

Eric HUBERT demande comment va être fait le choix des enfants ; le Maire répond que le règlement du périscolaire définit des critères de priorité.

Céline GEFFROY demande quel sera le prix du repas ; le Maire répond que le prix sera celui pratiqué par le périscolaire en fonction des revenus des parents.

Pour permettre de continuer les discussions avec les parents et la communauté de communes du Soutzerland, le Maire sollicite du conseil municipal un accord de principe.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT) donne son accord de principe

- pour faire bénéficier une dizaine d'enfants de quatre à six de la restauration scolaire du périscolaire de la communauté de communes du Soultz-sous-Forêts, sous réserve qu'il y ait la place suffisante dans le bus du transport scolaire
- pour la prise en charge, par la commune de Soultz-sous-Forêts, du surcoût de l'encadrement de ces enfants et de la différence du coût de 15 % entre les tarifs intracommunautaires et extracommunautaires,

4. AFFAIRES FINANCIERES

→ Travaux maison des associations

• Adoption de l'avant projet sommaire

Le Maire soumet au conseil municipal l'avant projet sommaire pour les travaux de la maison des associations qui s'élève à 135 000 € HT, hors honoraires. Il informe que des travaux se sont rajoutés par rapport à la première estimation : extension des travaux de désamiantage au couloir, mise en conformité électrique et chauffage, travaux supplémentaires en plâtrerie, menuiserie, revêtements de sol, peinture, ainsi que le lot mobilier.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- approuve l'avant-projet sommaire d'un montant de 135 000 € HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre
- décide la réalisation des travaux
- charge le Maire de solliciter les subventions auprès des instances départementales et régionales.

Le Maire informe également l'assemblée que les travaux débiteront en octobre pour être terminés fin d'année, sauf imprévus.

- **Contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 1^{er} juillet 2009, Monsieur Arnold HAIBACH de Niederbronn-les-Bains avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison des associations.

Monsieur Arnold HAIBACH a fait parvenir le contrat de maîtrise d'œuvre. Le taux d'honoraires étant fixé à 11,50 %, les honoraires s'élèvent à 15 525,00 € HT (18 567,90 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Arnold HAIBACH pour un montant de 15 525,00 € HT.

- **Mission Coordination SPS (Sécurité et protection de la Santé)**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de deux offres pour la mission SPS pour la maison des associations, à savoir :

- ASPS/Dambach pour un montant de 480 € HT, soit 574,08 € TTC
- ACE BTP/Haguenau pour un montant de 684,50 € HT, soit 818,66 € TTC.

En accord avec le maître d'œuvre, il propose de retenir la Société ASPS de Dambach pour un montant de 480 € HT, soit 574,08 € TTC

Le conseil municipal est favorable à cette proposition et décide de retenir la société ASPS de Dambach pour la mission coordination SPS. Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

→ **Pôle Maison des Services**

- **Relevés des bâtiments et topographique**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a fait établir des devis pour le relevé de bâtiments existants et le relevé topographique du futur pôle Maison des Services, le tout sur support informatique. Ces relevés sont nécessaires pour le concours d'architecte. Trois propositions lui sont parvenues dont voici les montants :

- Patrice MAURY/Colmar : 3 450 € HT
- Pierre KOCH/Altkirch : 6 000 € HT
- PRESTIM/Sélestat : 11 500 € HT.

Le Maire propose de solliciter le CAUE pour vérification des offres et de retenir le mieux-disant suite à cette vérification.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

→ **Personnel communal**

- **heures supplémentaires de nuit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 2 heures supplémentaires de nuit aux employés des services techniques : Christian BILLMANN, Thomas

GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du 13 juillet 2009

- **contrat aidé**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à embaucher du personnel en contrat aidé pour le nettoyage du rez-de-chaussée de l'école maternelle, en remplacement d'un agent en congés de maternité et à signer la convention à intervenir.

- **emploi de directeur de La Saline**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de l'emploi de directeur du relais culturel, à temps complet. L'agent est embauché comme agent non titulaire pour une durée d'un an, du 18 août 2009 au 17 août 2010. L'agent est rémunéré dans le cadre des attachés, catégorie A – indices brut 588, majoré 496.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'une reconduction de l'emploi existant.

→ **Subventions exceptionnelles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions exceptionnelles comme suit :

- 123,50 € à l'association La Troupe PEL MEL de Soultz-sous-Forêts pour la restauration des chanteurs lors de la fête de la musique du 20 juin 2009
- 94 € à l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts pour les boissons offertes aux professeurs et aux élèves de l'école municipale de musique lors de la fête de fin d'année
- 390 € au Vélo club Nord Alsace pour l'organisation des courses cyclistes de Soultz-sous-Forêts (en complément des 460 € déjà attribués) ce qui fait un total de 850 €.

Le Maire informe l'assemblée que ces courses incluront le championnat d'Alsace Master et que le club fêtera également son 25^e anniversaire cette année.

A la proposition d'Alfred SCHMITT de faire une réception pour Christophe KERN et le Vélo Club Nord Alsace, le Maire répond qu'il s'est déjà entretenu à ce sujet avec le Président du Club qui lui a dit que Christophe KERN était très pris actuellement ; il propose d'en rediscuter avec le Président.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget

→ **Office du Tourisme du Sultzerland**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le festival des Tradi'sons de Noël était organisé conjointement par la commune et l'Office du Tourisme du Sultzerland. La dépense totale pour cette manifestation s'est élevée à 14 069,61 €. Dans ce montant figure une somme de 4 548,55 €, payée initialement par la commune et refacturée à l'Office du Tourisme.

Le conseil régional a subventionné cette manifestation sur une base de 11 450 € à raison de 50 % (5 725 €) l'autre moitié ayant été subventionné par la Ville de Soultz-sous-Forêts. La différence entre les dépenses et les subventions s'élèvent à 2 619,61 €. Le Maire propose de réduire le titre de recette émis à l'encontre de l'Office du Tourisme de 2 619,61 € ; de ce fait l'Office du Tourisme sera redevable de la somme de 1 928,94 €.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

→ **Taxe Locale d'Équipement**

• **Remise gracieuse des pénalités**

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Bischwiller a fait parvenir une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme. En effet Madame Audrey FREYSZ ayant quelques problèmes personnels, souhaite un délai de paiement pour ces taxes.

La trésorerie de Bischwiller a émis un avis favorable à cette requête.

Le Maire rappelle à l'assemblée que seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités à Madame Audrey FREYSZ.

→ **Location d'une salle de La Saline pour des répétitions**

Le Maire informe le conseil municipal que la directrice de La Saline a été sollicitée par le Président de l'Ensemble Vocal du Hattgau et Soultzerland pour la location d'une salle de répétition à la Saline. Les fréquences de répétition sont une fois tous les quinze jours de 20h à 22h pour une trentaine de personnes.

Il fait part qu'il a également été sollicité pour la location de salles communales pour des cours de danse par deux associations de Soultz-sous-Forêts et par un professeur privé.

Il propose de fixer à 6 €/heure le prix de location d'une salle pour des activités culturelles dispensées par un professeur privé et à 3 €/heure le prix de location d'une salle pour des activités culturelles dispensées par une association qui n'est pas de la commune. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

→ **RD 51 – Aménagement entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann**

• **convention avec le Département du Bas-Rhin**

Le Maire rappelle que par délibération du 31 juillet 2008, le conseil municipal l'avait autorisé à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour le dégagement des emprises à acquérir en vue de l'aménagement de la voirie départementale entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann ; le montant retenu par ces travaux était chiffré à 15 200 €, les travaux de replantation restant à chiffrer.

Par délibération du 8 juin 2009, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé le principe d'aménagement de la RD 51 entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann et le versement, à la commune de Soultz-sous-Forêts, d'une participation financière de 20 000 € HT maximum pour le dégagement des emprises à acquérir en vue de cet aménagement.

La commune s'engage également à céder au Département, sur la base de l'estimation des Domaines, les emprises approximatives à détacher des parcelles section 28 n° 36 et 7 d'une surface de 809,26 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin

→ **Achat du terrain cadastré section 5 n° 63**

Le Maire rappelle que, par délibération du 3 juin 2009, le conseil municipal a préempté la parcelle section 5 n° 62 d'une contenance de 33,33 ares appartenant à Monsieur Pierre DANGLER. La déclaration d'intention d'aliéner comprenait également la parcelle section 5 n° 63 d'une contenance de 3,31 ares ; cette parcelle n'a pas pu être préemptée vu qu'elle est en zone NC du POS.

Le prix total affiché (140 000 € plus 15 000 € HT frais d'agence) concernait les 2 parcelles.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir également la parcelle section 5 n° 63 d'une contenance de 3,31 ares ; le prix total de la transaction pour les deux parcelles cadastrées section 5 n° 62 et 63 s'élève à 140 000 € plus 15 000 € HT de frais d'agence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle section 5 n° 63 d'une contenance de 3,31 ares appartenant à Monsieur Pierre DANGLER. Le prix total de la transaction des parcelles cadastrées section 5 n° 62 (33,33 ares) et 63 (3,31 ares) s'élève à 140 000 € plus 15 000 € HT de frais d'agence.

→ Acquisition de matériel pour La Saline

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une mise en concurrence pour du matériel pour le relais culturel a été effectuée avec délai de remise des offres au 31 juillet 2009. Pour l'instant, trois offres ont été réceptionnées.

Dès à présent l'offre la moins disante est inférieure à la ligne budgétaire qui est de 35 000 €. La commande sera donc faite après de l'entreprise la moins disante dès la fin de la date de la mise en concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 2 n° (1)/40 et (4)/44 lieudit « rue Frohnacker » de contenances respectives 6,69 ares et 0,63 are (modification des modalités de la cession)
- moitié indivise du terrain cadastré section 37 n° 509/102, 511/102 et 513/102 lieudit « Kleiner Reberg » de contenances respectives 2,56 ares, 6,55 ares et 0,81 are.

6. DIVERS

→ Institution des bureaux de vote pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011

Le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article R 40 du code électoral, la Sous-préfecture doit prendre un arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune ou reconduisant l'institution antérieure de ces bureaux, et ceci avant le 31 août.

Il rappelle que deux bureaux de vote sont actuellement institués dans la commune : le bureau n° 1 à l'annexe de la mairie de Soultz-sous-Forêts avec 1883 électeurs et le bureau n° 2 à la mairie annexe de Hohwiller avec 292 électeurs ; le code électoral préconise un maximum de 800 à 1000 électeurs par bureau de vote.

Il faudrait donc prévoir un deuxième bureau de vote à Soultz-sous-Forêts, celui-ci pourrait être installé à La Saline et concerner les électeurs habitant après le passage à

niveau en y joignant les électeurs des rue Frohnacker, rue du Docteur Deutsch (du carrefour au passage à niveau), impasse des 7 Fontaines, rue de la gare et rue de la Saline.

Après discussion, il ressort que le conseil municipal serait plutôt favorable à l'institution d'un deuxième bureau de vote à Soultz-sous-Forêts, mais propose de mettre les deux bureaux de vote à La Saline ; le découpage précis va être étudié pour la prochaine refonte des listes électorales afin que tout soit prêt pour les échéances électorales de 2012.

→ **Numérotation de maisons**

Les époux MATHES sont en train d'édifier une maison individuelle dans la rue Louis-Philippe Kamm (terrain de Monsieur BRAEUNER) et souhaitent connaître le numéro de leur maison dans la rue. Le terrain initial étant divisé en trois parcelles, il faudra prévoir 3 numéros de maisons.

Le Maire propose d'attribuer les numéros suivants aux trois terrains de construction : 4A, 4B et 4C.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition. La maison des époux MATHES portera le numéro 4B rue Louis-Philippe Kamm

→ **Avancements de grade – Fixation préalable des ratios promus/promouvables**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 7 janvier 2008, avait proposé de fixer le taux, appelé ratio promu/promouvable à 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité, excepté le cadre d'emplois des agents de police municipale. Cette proposition a été soumise pour avis au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin qui a émis un avis favorable. C'est donc au conseil municipal de confirmer le taux à appliquer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la fixation du taux appelé ratio promu/promouvable à 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité, excepté le cadre d'emplois des agents de police municipale.

→ **Formation des élus**

Le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont été destinataires, par mail, des formations proposées par l'Association des Maires du département du Bas-Rhin.

Les fiches d'inscription doivent parvenir à l'IPAG pour le 16 septembre 2009, dernier délai

→ **Diverses informations**

- Le Président et les membres de l'association « Arts et Peinture » remercient la Ville de Soultz-sous-Forêts pour le soutien financier accordé lors du 3^{ème} carrefour des arts des 27 et 28 juin 2009
- La formation pour la manipulation des extincteurs et l'évacuation de la Saline prévue initialement le 3 juillet aura lieu le jeudi 27 août 2009 de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.

→ **Prochaines manifestations**

- week-end des 29, 30 et 31 août 2009 : kirwe avec animations (place du général de Gaulle et Saline)
- 30 août 2009 : courses cyclistes de Soultz-sous-Forêts et championnats d'Alsace Master
- prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 2 septembre 2009 à 20h15